

Compte-rendu du Conseil Municipal
Jeudi 12 Mai 2011.

Présents :

Mesdames Christine CHOQUET, Sylvie JULLIAN, Marie-Christine LAUZE.

Messieurs Pierre FESQUET(MAIRE), Philippe GODE, Etienne DIVOUX, François FAURE, Frédéric RIGAL, Jean-Luc VEDRINES, Jean-Pierre PASCAL, Hugues DELEMAR.

Secrétaire de séance : Hugues DELEMAR.

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 18 avril 2011 à l'unanimité.
- Délibération pour le renouvellement de la ligne de crédit en prévoyant les provisions suffisantes pour le règlement des factures.
Vote : Pour = 11 Contre = 0 Abstention = 0
- Délibération prise à l'unanimité pour la transformation du C.A.E. de Mr Pierre MARTINO en C.D.D. La Communauté de Communes ne souhaitant pas renouveler son contrat, ce sont les communes de Moissac V.F. et St Etienne V.F. qui embaucheront chacune Mr MARTINO à quart temps. Ses compétences sont reconnues et appréciées, les communes souhaitent le garder en soutien pour l'entretien des bâtiments, la pose de panneaux, les travaux d'embellissement des villages. Cout annuel pour la commune : 6500 Euros, acceptable au regard du service rendu.
Vote : Pour = 11 Contre = 0 Abstention = 0
- Les travaux en cours et à prévoir :
 - La route du Salt est rénovée jusqu'à l'Exil. Les travaux sont remarquables.
 - Re-goudronnage des routes de Valbécède et de l'Espis par la Ste LTP.
 - On envisage la fourniture de panneaux indicateurs, subventionnée à 30 %.
 - La réparation des trous dans la chaussée est à prévoir sur St Roman.
 - Les travaux des routes du Mas (voie communale n°12), du Moulin et du Bouscayrol (VC n°17), amélioration de l'accès aux réservoirs de St Roman (VC n°30) sont confiés à l'entreprise LEGRAND (- disant : 3000Euros).
 - L'installation, sur St-Roman, d'un compteur électrique à la demande de l'association St Roman en Fête, par l'entreprise VERDIER Nicolas.
 - La réfection des caniveaux et murs des alentours de la Mairie se fera par la société JULLIAN Ludovic.
 - Aménagement du carrefour d'Appias : l'entreprise TPC R fera les travaux d'élargissement et la pose de buses. La route sera fermée du 16 au 27 mai de 9h15 à 16h15.

- Proposition par Monsieur le Maire d'envisager des travaux sur le bâtiment communal qui reçoit le secrétariat de Mairie.

Une demande de subvention sera faite, auprès du Député Mr SAINT LEGER, de l'Etat et des collectivités territoriales, pour la réfection des caves et la transformation d'une en secrétariat. Ceci facilitera et sécurisera l'accès au bureau dont l'entrée se fera directement face au parking sous l'immeuble en question. Le ravalement des façades, la réalisation de la rampe d'accès des handicapés à la salle des mariages pourraient être réalisés dans le même programme.

Le conseil donne pouvoir à Mr le Maire pour lancer une consultation auprès des architectes : Mrs PROHIN, LAUNE et COULOMB.

Délibération pour lancer le programme et les consultations.

Vote : Pour = 11 Contre = 0 Abstention = 0

- **Village Vacances de St Roman :**

- Piscine : des travaux sont prévus pour la réfection du pédiluve et de l'accès au bassin de façon à respecter les normes de l'Agence Régionale de Santé (ancienne DASS). Le liner est endommagé et demandera une révision.

- Les toitures de tous les bâtiments ont été nettoyées.

- Les peintures sont terminées, le village est prêt à accueillir les touristes.

- Demande de subvention de l'**ONAC** (Office National des Anciens Combattants) accepté : 100 euros.

Vote : Pour = 10 Contre = 0 Abstention = 1

- **Communauté de Communes :**

- Le pôle d'Excellence Rurale Pierres Sèches n'étant pas retenu, ceci remet en question le projet d'embellissement du temple de La Boissonnade pour la partie aménagement du parking (ce projet sera représenté au conseil communautaire en 2012 avec l'objectif de trouver d'autres financements). La collectivité est toujours en attente d'une réponse du feader et du conseil général pour la réalisation de la rampe d'accès aux handicapés au temple de la Boissonnade.

- Natura 2000 : la charte est validée en conseil inter-communautaire.

- Service Public d'Assainissement Non Collectif : Obligation aux propriétaires de faire vérifier leur système d'assainissement **tous les 8 ans**, ainsi que lors de la **vente** d'un bien. Coût à la charge du propriétaire : 100 euros. Dans le cas d'une construction neuve, obligation du propriétaire de faire valider son assainissement auprès du SPANC. Coût pour le propriétaire : 150 euros.

- OCAGER (restauration des terrasses : les accords entre propriétaires et agriculteurs sont élargis aux terrains à vacation agricole en général. Mise en place d'une filière maraîchage et transformation végétale.
- L'éclairage public de la Zone Artisanale (Moissac, Ste Croix) va être finalisé.

- **Animations :**

- Exposition du photographe Samuel BOLLENDORFF du 12 au 24 juillet dans le temple de la Boissonnade. La question de la surveillance de l'expo et de l'assurance des œuvres exposées est soulevée.
 - Une exposition de mosaïques et céramiques par l'association SOKRAM se tiendra dans la salle de la mairie le 11 juin.
 - Proposition sera faite aux différents artistes locaux de pouvoir présenter leurs œuvres dans d'autres manifestations.
- Par soucis d'économie et d'écologie, les bulletins municipaux ne seront prochainement envoyés par courrier uniquement aux personnes en faisant la demande. En effet, le bulletin municipal est consultable par Internet et cet accès est de plus en plus utilisé par les lecteurs.

La séance est levée à 23h15.

